



**- Communiqué de presse -  
22 octobre 2012**

**Notre Dame des Landes ; le gouvernement doit stopper ce projet : il a provoqué, par les expulsions, la destruction d'espèces naturelles protégées**

*Dans le cadre des expulsions menées manu-militari depuis le 16 octobre 2012 sur le site du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, les forces de l'ordre ont détruit de nombreuses espèces protégées. Les associations de protection de la nature dénoncent la gestion environnementale d'ores et déjà catastrophique de ce projet absurde et destructeur contre lequel elles restent mobilisées.*

**Expulsions, un recours à la force mal venu**

Les associations de protection de la nature<sup>1</sup> estiment que le recours à la force pour expulser les dizaines de personnes occupant des logements de façon irrégulière est mal venu. A quinze jours de la trêve hivernale, dans un contexte déjà difficile et où les acteurs recherchent plutôt le dialogue et la construction d'un climat de respect mutuel, c'est un bien mauvais signe qui est envoyé. Les associations de protection de la nature déplorent que l'État ait décidé d'agir de la sorte.

**Des espèces naturelles protégées détruites**

D'importantes destructions d'espèces naturelles protégées se sont déroulées lors des opérations d'expulsion (piétinements par les forces de l'ordre et leurs véhicules, en plus pendant le déplacement de ces espèces). Il s'agit en l'occurrence d'amphibiens et en particulier de salamandres tachetées qui sont protégées par l'arrêté du 19 novembre 2007. Cette destruction souligne l'importance du site en termes de biodiversité : il s'agit d'un véritable réservoir de biodiversité, ce que nous ne cessons de répéter depuis de longues années. Nous rappelons que les dossiers, soumis aux enquêtes publiques « loi sur l'eau » et faisant l'objet d'une demande de dérogation pour destruction d'espèces, appréhendent mal cet enjeu en prévoyant des mesures compensatoires totalement déconnectées de la réalité écologique du territoire.

**Les associations dénoncent**

Bretagne-Vivante, FNE Pays de la Loire, la LPO Loire-Atlantique et SOS Loire-Vivante – ERN France dénoncent ces destructions d'espèces protégées et rappellent au gouvernement la réglementation en vigueur s'agissant du respect de la biodiversité. Il n'est pas acceptable que les comportements des pouvoirs publics aient des conséquences négatives sur les milieux dont l'importance a été soulignée lors de la conférence environnementale. Les opérations policières ne sont pas exclues du champ des règles de protection de la nature.

**Arrêtons tout de suite ce projet anti-environnemental**

Les associations doutent de plus en plus de la capacité du porteur de projet et des pouvoirs publics à prendre en compte la protection des espèces protégées dans le cadre du projet d'aéroport, dont elles contestent l'opportunité. Elles demandent de nouveau l'arrêt de toutes les opérations en cours et la recherche d'une alternative à ce projet anti-environnemental, coûteux et inutile.

**Contacts presse :**

Yves Lepage, Président de FNE Pays de la Loire - Tél : 06 88 81 16 27

Hervé Le Strat, Vice-président de Bretagne-Vivante - Tél : 06 82 83 27 97

Guy Bourlès, Vice-président de la LPO 44 - Tél : 06 20 70 11 37

Séverine Gibet- Gabillard, SOS Loire Vivante – Tél : 06 01 45 47 01

<sup>1</sup> Bretagne-Vivante, FNE Pays de la Loire, LPO 44, SOS Loire-Vivante